

Prise en charge chirurgicale ou médicale : comment choisir ?

Les brûlures sont des plaies dont la particularité est d'être défini par des degrés qui vont correspondre à la profondeur du tissu détruit.

On distingue habituellement trois types de brûlure :

- les brûlures de 1° degré et second degré superficiel qui laisse intacte la lame basale et qui nécessiteront une prise en charge médicale (pansement)
- les brûlures de 2° degré profond et 3° degré qui nécessiteront une prise en charge chirurgicale en raison de la destruction complète de la lame basale
- les brûlures de 2° degré intermédiaire qui correspondent à une atteinte partielle ou incomplète de la lame basale. Pour ces brûlures un traitement médical (pansement) est toujours instauré. Seule l'évolution déterminera de la prise en charge chirurgicale ou non. La date limite de cicatrisation retenue est de 21 jours au delà de laquelle une intervention sera nécessaire.

Ce schéma peut paraître simple il se complique pour deux raisons majeures : la difficulté d'un diagnostic précis de la profondeur de la brûlure (y compris pour des personnes expérimentés) et le caractère non uniforme des brûlures (association de plusieurs degrés sur une même brûlure).

A travers des exemples concrets ces situations seront explicités afin d'optimiser la prise en charge des brûlures.